LIVRET D'INFORMATION
Rentrée 2024 – 2025

Bâtiment CFA Dieppe
Parc d'Activités EuroChannel
Rue Jean Rédélé
76370 MARTIN EGLISE
Tél. : 02 32 14 46 90 – Fax : 02 32 14 46 99
E-Mail : dieppe@batimentcfanormandie.fr
Site Régional : www.batimentcfanormandie.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC	HORAIRES DE COURS AU CFA
Du lundi au vendredi	Du lundi au vendredi
De 8h10 à 12h50 et de 13h30 à 16h30	De 8h10 à 12h50 et de 13h50 à 16h10

www.batimentcfanormandie.fr

Table des matières

I- La formation en alternance 3

1. Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment 3
2. Une filière de formation 5
3. Les métiers préparés au Bâtiment CFA Dieppe 5
4. Les conditions d'inscription 6
5. Le déroulement de l'apprentissage 7
6. Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans 8
7. L'organisation de la formation 9
8. Les retards et les absences 11

II- L'Accompagnement de la Vie de l'Apprenant (AVA) 11

1. Les aides pour l'apprenti 11
2. La restauration 13
3. L'hébergement 14
4. Le service accompagnement socio-éducatif 14
5. Les transports 16

www.batimentcfanormandie.fr

I- La formation en alternance

1. Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment

LA DIRECTION

- Naïma BERIOUCHE *: Directrice*
  Tél : 02 32 14 46 90 naima.beriouche@batimentcfanormandie.fr
- Fabien MARCHALOT *: Directeur Adjoint*
  Tél : 02 32 14 46 90 fabien.marchalot@batimentcfanormandie.fr
- Marion OUDOT : *Adjointe de Direction Pédagogique et Technique*
  Tél : 02 32 14 46 93 marion.oudot@batimentcfanormandie.fr

LE POINT CONSEIL BTP

- Stéphanie DUBOC *: Conseillère Jeunes & Entreprises et Référente handicap*
  (Gestion de la relation Jeunes & Entreprises, rupture de contrat, mise en relation, prépa apprentissage)
  Tel : 02 32 14 46 95 stephanie.duboc@batimentcfanormandie.fr

L'ADMINISTRATION

- Isabelle LE GOFF *: Assistante Administrative de Direction chargée des BP Monteur en Installations Génie Climatique et Sanitaire et des formations en Menuiserie et Charpente*
  Tél : 02 32 14 46 94 isabelle.legoff@batimentcfanormandie.fr
- Juliette BLANFUNE *: Assistante chargée des formations en Couverture – Energies – Electricité*
  Tél : 02 32 14 46 90 juliette.blanfune@batimentcfanormandie.fr
- Marie-Christine LE BRUN *: Assistante chargée des formations en CAP Maçon, CAP et BP Carreleur Mosaïste et en Finitions (CAP & BP Peintre – CAP Métiers du plâtre et de l'isolation)*
  Tél : 02 32 14 08 25 mariechristine.lebrun@batimentcfanormandie.fr

LA PREVENTION ET LA SECURITE

- Gilles MAUDUIT *: Coordinateur Prévention Santé Sécurité Environnement DIEPPE - ROUEN*
  Tél : 06 08 15 78 63 gilles.mauduit@batimentcfanormandie.fr

www.batimentcfanormandie.fr

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

- Nina ABY *: Animatrice*
  Tél : 02 32 14 08 27 (en journée) nina.aby@batimentcfanormandie.fr
  07.57.01.02.96 (hébergement)
- Isabelle LEFEBVRE *: Animatrice*
  Tél : 02 32 14 08 29 (en journée) isabelle.lefebvre@batimentcfanormandie.fr
  07.57.01.02.96 (hébergement)

Pour tous retards et absences : ase.dieppe@batimentcfanormandie.fr

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Disciplines enseignées		Formateurs
Pratique professionnelle et technologique	Peinture – Finitions	Hervé PENNIER
	Maçonnerie – Carrelage – Métiers du Plâtre et de l'Isolation	Bruno BURAY Johan LECLERC
	Menuiserie – Charpente	Jérémy SALLE
	Couverture – Zinguerie	Christophe BERTIN
	Electricité – Installation Sanitaire & Installation Thermique	Sébastien CORDIER Sébastien LEGAY
Etude de Constructions – Dessin Technique		Cyril BELEMBERT Baptiste PORTRON
Prévention Santé Environnement		Sophie BUON
Arts plastiques – Dessin		Formateur prestataire
Français – Histoire – Géographie		Fanny SEPANIAC Rachel SALVADOR
Mathématiques – Sciences		Sophie AUVAGE Sandrine BAULAIN Hélène ZAZZALI
Anglais		Sophie BUON Alice MAUNOURY
Education Physique et Sportive – Ergomotricité		Philippe PELLERIN
Responsable du Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)		Bénédicte SAUNIER (02.32.14.08.32)

www.batimentcfanormandie.fr

2. Une filière de formation

Vous pouvez choisir un lieu de formation en fonction de votre lieu d'habitation ou du niveau de formation recherché.

Durée de la formation Variable selon le profil Inférieure à 1 an	Durée de la formation 2 ans	Durée de la formation 1 an	Durée de la formation BP 2 ans Bac Pro 3 ans	Durée de la formation 2 ans
Prépa-Apprentissage	**CAP**	**CAP en 1 an - MC – Titre Pro**	**BP BAC PRO**	**BTS**
Choix d'une filière et d'un métier	**Ouvrier professionnel**	**Ouvrier professionnel avec des compétences élargies**	**Ouvrier professionnel hautement qualifié Chef d'équipe Chef de chantier**	**Chef de chantier Conducteur de travaux**

Prépa-apprentissage : 4 formules de prépa-apprentissage pour vous préparer à la signature d'un contrat (se renseigner auprès de la Conseillère Jeunes & Entreprises)

Ouvrier professionnel : Emploi demandant une bonne connaissance des techniques de base. Niveau de qualification correspondant au CAP ou au BEP.

Ouvrier professionnel hautement qualifié : Emploi demandant des connaissances techniques approfondies. Niveau de qualification correspondant au BP et Bac PRO.

Chef d'équipe : Responsable d'une équipe de 2 à 10 compagnons professionnels, il organise le travail sur le chantier, veille à l'avancement des travaux et à la conformité du projet dont il est le responsable d'exécution.

Chef de chantier : Entouré de plusieurs chefs d'équipe, il organise et dirige un chantier de moyenne importance et assure la liaison entre les différents corps d'état.

Conducteur de travaux : Responsable d'un projet, depuis sa conception jusqu'à sa finalisation, il choisit la solution technique la plus adaptée, coordonne le chantier, respecte les délais, les coûts, la qualité et la sécurité.

3. Les métiers préparés au Bâtiment CFA Dieppe

LA FILIERE FINITIONS

Niveau 3	Niveau 4
CAP Carreleur – Mosaïste (1 an)	BP Carreleur – Mosaïste
CAP Peintre Applicateur de Revêtements	BP Peintre Applicateur de Revêtements
CAP Métiers du Plâtre et de l'Isolation	CS Peinture Décoration

www.batimentcfanormandie.fr

LA FILIERE GROS ŒUVRE

Niveau 3

CAP Couvreur

CAP Maçon

CS Zinguerie

LA FILIERE BOIS

Niveau 3

CAP Menuisier Fabricant de Menuiserie Mobilier et Agencement

CAP Menuisier Installateur

CAP Charpentier Bois (1 an)

LA FILIERE TRAITEMENT DES ENERGIES

Niveau 3

CAP Electricien

CAP Monteur en Installations Sanitaires

CAP Monteur en Installations Thermiques (1 an)

CS Maintenance en Equipement Thermique Individuel

Niveau 4

BP Monteur en Installations Génie Climatique et Sanitaire

4. Les conditions d'inscription

En Prépa-Apprentissage	En apprentissage
• Avoir un projet de formation dans le Bâtiment • Etre âgé(e) de 16 à 29 ans • Etre inscrit(e) à France Travail • Avoir une assurance Responsabilité Civile • 4 formules proposées	• Etre âgé(e) de 16 à 29 ans (les jeunes de 15 ans peuvent commencer un apprentissage s'ils ont terminé leur premier cycle : 3ème) • Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise • Les inscriptions pour la préparation d'un diplôme se font en fonction de votre niveau initial (des diplômes déjà obtenus) : la durée de votre contrat d'apprentissage sera adaptée à votre profil

www.batimentcfanormandie.fr

5. Le déroulement de l'apprentissage

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat de travail en alternance, Entreprise/CFA, qui permet d'obtenir une qualification professionnelle. **L'apprenti(e) a le même statut qu'un salarié. L'âge requis est de 16 à 29 ans révolus ou 15 ans** si le jeune a terminé le 1er cycle de l'enseignement secondaire (issu de 3ème).

Remarque : Les candidats qui prennent leurs 15 ans entre le 1er septembre et le 31 décembre, ont la possibilité de débuter dès le 1er septembre sous statut scolaire avec une convention entre le CFA, l'Education Nationale et l'Entreprise.

La signature du contrat peut se faire à tout moment de l'année. Des prises en charge particulières en **Prépa-apprentissage peuvent être mises en place pour un accueil au CFA sans contrat d'apprentissage** (la Conseillère Jeunes & Entreprises du CFA pourra vous transmettre les informations sur ce sujet).

LA DUREE DU CONTRAT

Elle doit être adaptée à votre niveau initial à l'entrée en formation et à la durée qui vous sera nécessaire à la préparation du diplôme visé. C'est pourquoi **un entretien de positionnement obligatoire doit être effectué avant votre entrée en formation (au CFA et en entreprise)**.

Elle est généralement de 2 ans et **peut-être réduite ou allongée en fonction de votre niveau initial et des diplômes déjà obtenus**.

LA PERIODE D'ESSAI ET LA RUPTURE DU CONTRAT

Elle est de **45 jours** consécutifs ou non **de formation pratique en entreprise à compter de la date de début du contrat**. Pendant cette période, le contrat peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties et sans préavis ni justification de motifs mais avec une notification de rupture. Après cette période, la résiliation ne peut intervenir que par accord amiable des deux parties ou par le Conseil des Prud'hommes en cas de désaccord.

LA REMUNERATION, LE TEMPS DE TRAVAIL ET LES CONGES PAYES

La rémunération (Convention BTP) est fonction d'un pourcentage du SMIC (**1 766,92 € au 1er janvier 2024**) qui est un seuil minimum.

Période d'apprentissage	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	+ de 26 ans (- de 30 ans)
1ère année	40 % **706,77 €**	50 % **883,46 €**	55 % **971,81 €**	100 % **1 766,92 €**
2ème année	50 % **883,46 €**	60 % **1 060,15 €**	65 % **1 148,50 €**	100 % **1 766,92 €**
3ème année	60 % **1 060,15 €**	70 % **1 236,84 €**	80 % **1 413,54 €**	100 % **1 766,92 €**

www.batimentcfanormandie.fr

En cas de contrats successifs, la rémunération ne peut être inférieure à celle du précédent contrat.

En cas de préparation d'un diplôme en 1 an après un 1er CAP, la rémunération est majorée de 15 points.

Dans le Bâtiment, **le temps de travail peut aller jusqu'à 48 heures par semaine sans dépasser 10 heures** par jour. Un repos hebdomadaire de deux jours consécutifs est obligatoire.

Les congés payés sont calculés sur la base de 2,5 jours par mois de travail sur une période de référence allant du 1er mai au 30 avril soit **5 semaines**.

Les congés sont pris après accord de l'employeur et en dehors des périodes de CFA signalées sur le calendrier.

LES ENGAGEMENTS DE CHACUN

Ils sont inscrits et cosignés lors de la 1ère rencontre obligatoire au CFA dans la Charte de l'Alternance.

6. Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans

Depuis 2012, les travaux pouvant être potentiellement dangereux (sources d'accidents du travail ou de maladies professionnelles) sont soumis à une réglementation concernant les jeunes de moins de 18 ans (les mineurs).

Certains sont réglementés (autorisés compte tenu des nécessités de la formation des mineurs sous contrat de travail) ou strictement interdits (car trop dangereux).

A L'ENTREPRISE

Ces travaux sont soumis à **une déclaration préalable à l'affectation des jeunes mineurs aux travaux interdits et réglementés** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail du secteur de l'entreprise et est **valable 3 ans**.

Les entreprises sont tenues de faire passer une visite médicale à leur(s) apprenti(s) mineur(s) par les services de la Médecine du Travail afin d'obtenir leur certificat d'aptitude médicale. Elles doivent en informer l'inspection du travail.

AU CFA

Ces travaux sont ***également soumis à une déclaration préalable*** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail pour chaque mineur en formation.

www.batimentcfanormandie.fr

7. L'organisation de la formation

SOUS CONTRAT D'APPRENTISSAGE

	CAP (2 ans)	Certificat de Spécialisation (1 an)	BP (2 ans)
Rythme d'alternance moyen	1 semaine sur 3 au CFA	1 semaine sur 3 au CFA	1 semaine sur 3 au CFA
Enseignement général	- Français - Histoire/Géo - Mathématiques - Sciences - Anglais - EPS*	- Français - Histoire/Géo - Mathématiques - Sciences - EPS*	- Expression française ouverture sur le monde - Mathématiques - Sciences - Anglais - EPS*
Enseignement professionnel	- Dessin technique - Travaux pratiques - Technologie - SST* - PRAP* - PSE*	- Dessin technique - Travaux pratiques - Technologie - PRAP* - PSE*	- Lecture de plan - Mise en œuvre - Technologie
Durée de formation annuelle au CFA	**13 semaines** **Soit 428 h** (dont 35 h dédiées aux rencontres Entreprise / Apprenti / CFA)	**13 semaines** **Soit 428 h** (dont 35 h dédiées aux rencontres Entreprise / Apprenti / CFA)	**13 semaines** **Soit 428 h**
Durée de formation annuelle en Entreprise	**34 semaines** **Soit 1190 h**	**34 semaines** **Soit 1190 h**	**34 semaines** **Soit 1190 h**

* PSE : Prévention Santé Environnement
SST : Sauveteur Secouriste du Travail
EPS : Education Physique et Sportive
PRAP : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

www.batimentcfanormandie.fr

EN PREPA-APPRENTISSAGE

4 parcours de Prépa-Apprentissage sont organisés dans les Bâtiment CFA Normands.

	Parcours 1	Parcours 2	Parcours 3	Parcours 4
Type d'action	Jeunes en poursuite d'études en recherche de contrat d'apprentissage	Jeunes en rupture par suite d'une première période en contrat d'apprentissage	Réorientation tout au long de l'année	Mineurs non accompagnés
Objectif général	Favoriser la maturation du projet professionnel vers un contrat d'apprentissage	Retour des jeunes en rupture de contrat en période d'essai vers la formation en apprentissage	Orienter ou réorienter un jeune (16/29 ans) vers les formations par apprentissage débouchant sur un emploi (métiers en tension)	Permettre de développer les savoirs nécessaires à une entrée en apprentissage.
Public concerné	Jeunes en poursuite d'étude, issus notamment d'une formation en voie scolaire et en recherche de contrat d'apprentissage, et ayant l'âge requis pour signer un contrat d'apprentissage (16/29 ans)	Tout apprenti en rupture de contrat lors des premiers mois de la première année de formation dans le diplôme	Tout bénéficiaire en mesure de signer un contrat d'apprentissage	Primo-arrivant mineur pris en charge par les services de l'ASE
Durée de formation au CFA	**Intégration dans un groupe de 1ère année pendant 3 mois (max 175 h)** + Coaching à la recherche d'un contrat d'apprentissage **(max 192 h)**	**Maintien des cours pendant 6 mois (max 315 h)** + Coaching pour un retour à l'emploi pendant 13 semaines **(max 76 h)**	**210 h dédiées au parcours d'orientation** + 210 h de formation CFA	**18 semaines** **Soit 630 h** 3 semaines sur 6 au CFA
Durée de formation en Entreprise	**Entre 88 et 280 h**	**Entre 519 et 595 h**	**210 h**	**18 semaines** **Soit 630 h** 3 semaines sur 6 en Entreprise

Toute inscription en Prépa-Apprentissage nécessite un entretien préalable
avec la Conseillère Jeunes & Entreprises
afin de déterminer quel parcours est le plus adapté à votre profil.

www.batimentcfanormandie.fr

8. Les retards et les absences

Tous retards ou absences doivent être signalés au Service A.S.E. (Accompagnement Socio-Educatif) :

- par mail à : ase.dieppe@batimentcfanormandie.fr

ou auprès de :

- *Nina ABY - 02 32 14 08 27* – 07 57 01 02 96 : nina.aby@batimentcfanormandie.fr
- *Isabelle LEFEBVRE - 02 32 14 08 29* – 07 57 01 02 96 : isabelle.lefebvre@batimentcfanormandie.fr

à charge pour le jeune de fournir un justificatif.

La semaine de cours au CFA est considérée comme une période de travail ; **le CFA informe systématiquement le Maître d'Apprentissage de tout retard ou absence.**

Toute absence pour maladie ou accident du travail (***un arrêt de travail doit être remis à l'entreprise avec copie au CFA***), événement familial motivé (naissance, décès …), journée militaire, convocation officielle ***avec justificatif*** sera excusée.

Toute absence pour convenance personnelle (rendez-vous pour leçon de conduite, de code etc…), école buissonnière ou toute demande de l'entreprise pour chantiers importants ne sera pas excusée.

Plusieurs absences non excusées peuvent constituer un motif de résiliation du contrat.

Après toute absence ou retard, le jeune devra impérativement se présenter au Service Animation pour retirer un ***billet d'entrée***.
En cas d'impossibilité de se rendre au CFA, le jeune devra obligatoirement se présenter à l'entreprise.

A noter : Les retards sont désormais cumulatifs et peuvent ainsi entraîner des absences en jours.

II- L'Accompagnement de la Vie de l'Apprenant (AVA)

1. Les aides pour l'apprenti(e)

Les apprenti(e)s peuvent bénéficier des aides ci-après ou en téléchargeant le QR Code ci-dessous.

www.batimentcfanormandie.fr

LES AIDES ET AVANTAGES PRO-BTP, **consultez le site de PRO BTP : www.probtp.com**

- Financement du permis B
- Complémentaire Santé
- Assurance personnelle & Habitation
- Projet Immobilier
- Vacances : voyages à prix réduit

LES AIDES AVEC ACTION LOGEMENT

Elles vous permettent de diminuer le coût de votre hébergement (internat, loyer…)

LA CARTE NATIONALE D'APPRENTI

Elle permet d'obtenir des réductions sur les tarifs en vigueur dans les cinémas, les bowlings, sur les articles de sport, les licences sportives, les accès aux musées, etc.

N'hésitez à la présenter lors de vos achats pour bénéficier de réductions !

AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE B

L'aide au permis de conduire B doit être demandée par l'apprenti(e) au centre de formation d'apprentis (CFA). Le CFA lui communique la démarche à suivre et le contenu du dossier :

- la demande d'aide complétée et signée par l'apprenti ;
- une copie recto verso de sa carte nationale d'identité ou de son passeport ou de son titre de séjour en cours de validité ;
- une copie de la facture de l'école de conduite, émise ou acquittée, datant de moins de douze mois avant la demande d'aide.

Le centre de formation d'apprentis (CFA) instruit la demande déposée par l'apprenti. Lorsqu'elle est recevable, le CFA l'atteste sur le formulaire et verse l'aide à l'apprenti ou, le cas échéant, à l'école de conduite.

Pour plus d'informations ou demande d'aides,
adressez-vous au Service Accompagnement Socio-Educatif

www.batimentcfanormandie.fr

2. La restauration

L'accès au restaurant est soumis à la réglementation mise en vigueur et relevant du Règlement Intérieur.

Il s'effectue grâce à l'achat et l'approvisionnement d'une carte de Restauration (au prix de **4,00 €**) et valable durant toute la formation.

Le paiement des repas et de l'hébergement doit s'effectuer avant la venue de l'apprenti au CFA. Recharger la carte sur internet via « MONEWEB » en utilisant le lien ci-après MONEWEB Client **ou télécharger l'application (identifiants remis dès la 1ère semaine de formation)**

2 formules sont proposées :

1– Le repas au Self

Le plateau se compose :

- 1 hors d'œuvre au choix
- 1 plat garni au choix
- 1 fromage ou yaourt
- 1 dessert
- 1 boisson 20 cl au choix

2– Le Snack *(1 fois/Sem)*

Différentes formules sont proposées comportant :

- Sandwichs
- Boissons

Les Tarifs de la Restauration et de l'Hébergement

Repas	5,00 €
Repas pour les externes	6,00 €
Nuitée + Petit-déjeuner	9,00 €
½ pension midi 5 Repas	25,00 €
Pension complète 9 Repas + 4 Nuitées + 4 petits déjeuners	81,00 €

www.batimentcfanormandie.fr

3. L'hébergement

Un internat de 49 lits est ouvert depuis septembre 2010.

Il accueille, dans un cadre très agréable, les jeunes apprenti(e)s qui, en raison de l'éloignement de leur domicile, souhaitent passer la semaine au CFA.

Chaque apprenti(e) interne doit se conformer au règlement de l'établissement qui lui sera transmis dès la rentrée et devra être signé.

Chambres individuelles ou par 3
Salle de bain + WC
dans chaque chambre
Salle avec télévision + billard + PS5
Connexion Wi-Fi
Draps, oreillers, couettes fournis

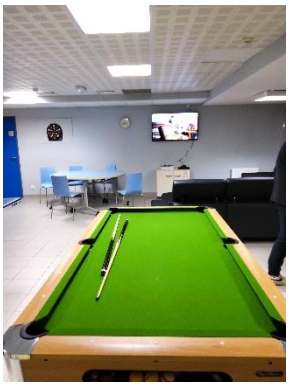

4. Le service accompagnement socio-éducatif

Le Service Accompagnement Socio-Educatif, a pour objectif d'encadrer et d'accompagner les jeunes apprenants tout au long de leur formation afin d'assurer la réussite de leur parcours professionnel et de favoriser leur intégration durable dans le BTP (Bâtiment & Travaux Publics).

Deux animatrices, des locaux modernes spécialement adaptés et un équipement culturel et sportif de qualité, constituent la force vive du foyer socio-éducatif.

De nombreuses salles sont mises à disposition pour assurer le bien-être des apprentis .

www.batimentcfanormandie.fr

Le midi et à chaque pause du matin, les apprentis ont libre accès à l'espace foyer.

Le soir, pour les internes, est mis à disposition, une salle de jeux et de télévision, un espace de travail, une salle de musculation (le lundi soir uniquement), un gymnase.

Au sein de cet espace animation, tous les modes d'apprentissage de la vie socio-éducative peuvent s'exprimer lors de débats, de tournois et de rencontres ; tout ceci participe au développement harmonieux de la personnalité du jeune stagiaire en formation au Bâtiment CFA Dieppe.

Une cotisation au Foyer Socio-Educatif OBLIGATOIRE vous est demandée pour la durée totale de la formation.

Voici 6 bonnes raisons de payer sa cotisation foyer :

- Je profite des installations et des jeux mis à ma disposition dans le foyer ;
- J'assiste aux interventions de prévention dans l'amphithéâtre ;
- J'ai un soutien logistique quand je participe à des concours ;
- Je peux faire des visites de chantier, de patrimoine avec mon formateur ;
- Si je suis interne : je participe à des activités, animations et sorties au moindre coût ;
- Le CFA peut organiser une Journée festive en fin d'année.

Diplôme préparé	Durée de formation	Interne	½ pensionnaire	Externe
CAP*	2 ans	50 €	20 €	20 €
CS / CAP en 1 an	1 an	25 €	10 €	10 €
BP*	2 ans	50 €	20 €	20 €

* Les apprenti(e)s en 2ème année qui ont réglé leur participation en 1ère année, n'ont pas à participer pour la 2ème année.

www.batimentcfanormandie.fr

5. Les transports

POUR TOUTE PRECISION :

1. Consulter le site de la Région Normandie : https://www.normandie.fr (Transports NOMAD)

2. Contacter le Service des Transports de la Région Normandie :

- par téléphone au 02 35 52 56 00 ou 02 22 55 00 10
- ou par mail : nomad@normandie.fr

JEUNES UTILISANT L'AUTOCAR

- Inscription en ligne et horaires sur le site : https://transport-scolaire.normandie.fr
- Tarif : Abonnement annuel à 120 € (60 € pour les internes).
- Pour les communes de l'agglomération Dieppe Maritime et les jeunes de la zone urbaine, les abonnements sont en vente à la gare routière auprès de DEEP MOB (contact par téléphone : 02 32 14 03 03 ou sur le site www.deepmob.fr) :
  - PASS'MOBILITE JEUNES (- de 26 ans) à 50 €/an
  - PASS 10 voyages à 10,40 €
  - Ticket à l'unité à 1,30 €

Liste des compagnies de transports :

- VTNI : 02 35 50 28 80 (www.vtni.fr)
- Cars Denis : 02 35 06 86 86 (www.voyagesdenis.com)
- ECaux Mobilité : 0899 238 366
- GRISEL : 02 32 27 67 00 (ligne 519 : EU (6h55) - CFA (7h52) & CFA (16h39) – EU (17h30)

JEUNES UTILISANT LE TRAIN

- 2 formules d'abonnement :

- Carte Avantage Jeune 12-27 ans valable 1 an : 30 % sur billet
- Abonnement TEMPO ELEVE ETUDIANT APPRENTI en Normandie : formulaire à compléter et à remettre à la SNCF Formulaire_EEA_NOMAD_SNCF_3.pdf (vsct.fr)

- Pour en savoir plus : Guichets de la SNCF ou site internet https://www.ter.sncf.com/normandie ou Contact TER Normandie au 0 800 801 801 (Service & appel gratuit)

A PARTIR DE LA GARE SNCF ET DE LA GARE ROUTIERE DE DIEPPE

- Une ligne de bus dessert le CFA au départ de la gare routière et ferroviaire : Circuit 901 (matin à 7H55) et 902 (le soir à 16H20).
- Les lignes 1 et 2 desservent une station proche du CFA (Station « Libération »).

Remarque : *Les lignes scolaires ne fonctionnent pas durant les vacances scolaires.*
En cas de problème de transport, un logement provisoire à la résidence est possible (en fonction des places disponibles).

www.batimentcfanormandie.fr